

## École Ami-Joie-et-des-Grès

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS

dûment convoquée<sup>1</sup> et tenue au *165 rue St-Joseph, St-Étienne-des-Grès*, ce sixième jour du mois de septembre deux mille vingt-deux, à dix-huit heure trente.

## Compte rendu

### 1. Mot de bienvenue

Monsieur Jason St-Yves se présente et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jessica Beaulieu et Michel Lamothe d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

### 3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 7 septembre 2021

Il est proposé par Michel Lamothe et Nancy Bibeau d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

### 4. Explications sur la composition et les fonctions

- Du conseil d'établissement
- Comité de parents
- Du conseil d'administration
- De l'organisme de participation des parents (OPP)

### 5. Élection au Conseil d'établissement et au Comité de parents :

- Nomination d'un président d'élection
- Nomination d'un secrétaire d'élection
- Procédure de mise en candidature
- Élection des parents au Conseil d'établissement (3)  
En élection : Ricardo Morin  
                  Jessyca Gélinas Beaulieu  
                  Nancy Bibeau
- Élection des substituts parents (minimum 2)

---

1- Chaque année, au cours du mois de septembre, le président du conseil d'établissement ou, à défaut, la directrice de l'école, convoque, **par écrit, les parents des élèves fréquentant l'école** à une assemblée pour qu'ils élisent leurs représentants au conseil d'établissement. La convocation doit être transmise **au moins 4 jours avant** la tenue de l'assemblée.

Il est proposé par Ricardo Morin et Brenda Simard de nommer Marie-France Blais pour qu'elle agisse à titre de présidente d'élection.

Il est proposé par Ricardo Morin et Mélanie Blouin de nommer Julie Garnier pour qu'elle agisse à titre de secrétaire d'élection.

**Nomination de scrutateurs (trices)**

Laurie Baran propose Éric Gamache afin qu'elle agisse à titre de scrutateur.

**Nombre de représentants des parents au conseil d'établissement à élire et durée des mandats.**

Étant donné que six (6) parents siègent au conseil d'établissement de l'école Ami-Joie-et-des-Grès et que trois (3) parents ont terminé leur mandat, il y a trois (3) représentants des parents à élire pour un mandat de deux années scolaires.

**Élection des parents au conseil d'établissement**

La présidente d'élection procède à l'appel de candidatures :

Michel Lamothe	propose la candidature de	Michel Lamothe
Jessica lépine	propose la candidature de	Ricardo Morin
Jessica Lépine	propose la candidature de	Jessica Lépine
Kelly Branchaud	propose la candidature de	Kelly Branchaud
Claudine Ratelle	propose la candidature de	Nancy Bibeau

Il est proposé de clore la période d'appel de candidatures.

Pendant le compte, Monsieur Jason St-Yves mentionne les changements, suivis, projets etc.

Dans le cadre de la loi 105, nous procédons à l'appel de candidatures pour les parents substitués (minimum 2 maximum 6).

Il est suggéré de conserver les candidatures des personnes n'ayant pas été élues pour siéger au conseil d'établissement pour les ajouter à la liste des parents substitués.

L'ordre des substitués sera déterminé suite à une pige.

La présidente d'élection déclare élus :

- **Jessica Lépine** pour un mandat de deux ans.
- **Ricardo Morin** pour un mandat de deux ans.
- **Nancy Bibeau** pour un mandat de deux ans.

Les personnes suivantes proposent leur candidature à titre de substitut au conseil d'établissement :

- **Michel Lamothe**
- **Kelly Branchaud**

Élection du représentant au comité de parents (à tenir obligatoirement lors de l'assemblée générale)

- 
- 

Lors de la première rencontre du conseil d'établissement le 26 octobre 2022, les membres procéderont à la nomination du ou de la président(e) du conseil d'établissement et son substitut ainsi que le représentant au comité de parents et son substitut.

Les membres du conseil d'établissement nommeront également les deux représentants de la communauté lors des rencontres à venir.

## **6. Fondation de l'école**

Élection de parents pour siéger sur la fondation

Ce sera Kathleen Voyer, Amélie Germain et Ariane Laporte-Laliberté qui siégeront sur la fondation.

## **7. Formation d'un organisme de participation des parents**

- Liste de bénévoles : Madame Ariane Laporte-Laliberté s'occupera de la liste des bénévoles

## **8. Période de question du public**

## **9. Levée de l'assemblée**

À 19 h 18, il est proposé par Julie Garneau de lever l'assemblée.